

Devenez membre de France Traumatisme Crânien

A titre individuel ou institutionnel, adhérer à l'association permet de :

- Affirmer son identité comme association nationale représentative des professionnels du traumatisme crânien auprès des partenaires institutionnels
- Soutenir l'association et favoriser la synergie entre professionnels
- Contribuer à mieux défendre et améliorer la prise en charge, le soin, le suivi des personnes cérébrolésées en synergie avec les associations des familles (UNAFTC et AFTC)
- Permettre la recherche clinique avec le maintien d'un prix annuel France Traumatisme Crânien /SOFMER d'un montant de 10 000 €
- Participer aux forums et colloques de France Traumatisme Crânien au tarif adhérent

Adhésion 2015

Individuelle: **50 €** : Institutionnelle: **300 €**

Renseignements et tarifs

- Inscription au forum :

60 € Pour les adhérents à jour de leur cotisation

150 € Pour les non adhérents

téléchargez programme & bulletin d'inscription sur
www.francetraumatismecranien.fr ,
rubrique «Actualités» ou «Formation»

Ce forum est éligible à la **formation continue** (modalités dans le formulaire d'inscription)

France Traumatisme Crânien - www.francetraumatismecranien.fr
Association loi 1901 à but non lucratif autorisée à recevoir des legs et dons - SIRET 379 012 636 00021
Siège social: 14 rue du val d'Osne 94415 Saint-Maurice Cedex / JO du 08/10/2005 (Extrait 2618)
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 94 07542 94 auprès du préfet d'Ile de France.



FORUM

France Traumatisme Crânien

Vendredi 10 avril 2015
de 8h30 à 17h30

Tierce personne après traumatisme crânien sévère :
Quelle spécificité des besoins ?
Quelles évaluations ? Quels financements ?

Cette journée de formation continue est organisée
par France Traumatisme Crânien, en collaboration avec
l'Association Réseau Traumatisme Crânien IDF (ARTC IDF)

Ministère des Affaires sociales,
de la Santé et des Droits des femmes

Salle Pierre Laroque
14, Avenue Duquesne 75 007 Paris

Coordination du forum : Dr A. Laurent-Vannier et Pr P. Pradat-Diehl

Matin

8h45-9h00 **Accueil et introduction de la journée**

Dr François Tasseau, président de France Traumatisme Crânien
Représentant de la DGS (à confirmer)

1ère partie : **Quelle spécificité des besoins ?**

Modérateur : Pr Pascale Pradat-Diehl, présidente de l'ARTC IDF

9h00-9h40 **Impact de la CIF et présentation du GEMAP outil d'évaluation de la participation**

Christian Belio, Ergothérapeute, IFE, Bordeaux

9h40-10h00 **Témoignage de proches**

Marie-Christine Cazals, vice-présidente de l'UNAFTC

10h00-10h15 **Discussion**

10h15-10h45 **Pause**

2ème partie : **Financements possibles ?**

Modérateur : Maître Emeric Guillermou, président de l'UNAFTC

10h45-11h35 **Compensation ou réparation : Quelles différences ? Quelles limites ? Exemple de dossiers**

Maître Claudine Bernfeld, ANADAVI, Paris

11h35-11h55 **Mission spécifique traumatisme crânien**

Dr Anne Laurent-Vannier, médecin, Hôpitaux de St Maurice

11h55-12h15 **discussion**

12h15-13h00 **Assemblée Générale France Traumatisme Crânien**

13h00 -14h00 **Pause déjeuner**

(Self 10 € avec inscription préalable)

Après-midi

1ère partie : **Quels outils d'évaluations ? Objectifs, intérêts, limites ?**

Modérateur : Pr Pascale Pradat-Diehl, présidente de l'ARTC IDF

14h00-14h20 **Evaluation situationnelle dans le contexte de compensation : GEVA et PAAC**

Chantal Taillefer, ergothérapeute, IFE, Créteil

14h20-14h40 **Trois outils quantifiés d'évaluation écologique**

Frédérique Poncet, ergothérapeute, CRIR, Université de Montréal/UPMC

14h40-15h00 **Evaluation situationnelle dans le contexte de réparation**

Alexandre Clément, ergothérapeute, Centre Ressources Lésés Cérébraux de l'Ain

15h00-15h20 **Discussion : En pratique, que faire ?**

2ème partie : **Table ronde : Financement, quelle place de la solidarité nationale ?**

Modérateur : Maître Marc Ceccaldi, Marseille et Paris

15h20-17h00 **La solidarité nationale par le biais des Conseils Généraux doit-elle assumer prioritairement les besoins ? Quel impact alors pour ceux qui n'ont pas droit à réparation ? Peut-on envisager une action récursoire des Conseils Généraux ?**

Jean-Baptiste Prévost, philosophe

Benjamin Voisin, directeur de la MDPH 75

Représentant du champ assurantiel

Jean Ruch, président de l'AFTC Alsace

Maître Frédéric Bibal, ANADAVI, Paris

17h00 **Conclusions de la journée : Pr Jean-Luc Truelle, Paris**